

Centres de l' OCDE**Allemagne**

Berlin (49-30) 288 8353

Japon

Tokyo (81-3) 5532-0021

Mexique

Mexico (52-55) 5281 3810

Etats-Unis

Washington (1-202) 785 6323

ALLEMAGNE · AUSTRALIE · AUTRICHE · BELGIQUE · CANADA · CORÉE · DANEMARK · ESPAGNE · ETATS-UNIS · FINLANDE
FRANCE · GRECE · HONGRIE · IRLANDE · ISLANDE · ITALIE · JAPON · LUXEMBOURG · MEXIQUE · NORVEGE
NOUVELLE-ZELANDE · PAYS-BAS · POLOGNE · PORTUGAL · REPUBLIQUE SLOVAQUE · REPUBLIQUE TCHEQUE · ROYAUME-UNI · SUEDE · SUISSE · TURQUIE

PAC/COM/PUB(2004)4

Paris, le 7 juillet 2004

L'OCDE invite les gouvernements à moduler leur stratégie pour l'emploi en fonction d'autres objectifs sociaux

Les stratégies adoptées pour créer des emplois ont porté leurs fruits dans certains pays, mais à mesure qu'ils progressent dans leur lutte contre le chômage, il est essentiel que les gouvernements se penchent sur d'autres aspects de la situation, notamment la nécessité de relever les niveaux d'emploi et de répondre aux aspirations des travailleurs en termes de sécurité d'emploi et d'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Telle est la conclusion d'un nouveau rapport publié par l'OCDE.

L'édition 2004 des **Perspectives de l'emploi de l'OCDE**, qui passe en revue les tendances les plus récentes du marché du travail dans les pays membres de l'Organisation, prévoit une certaine réduction des taux de chômage au cours des deux années à venir, grâce à la poursuite d'une croissance forte dans certains pays, en particulier aux États-Unis, et à une reprise de l'activité dans la plupart des autres – notamment au Japon et, dans une moindre mesure, dans l'Union européenne.

Cependant, même avec une telle évolution, plus de 36 millions de personnes resteraient au chômage dans les 30 pays de l'OCDE, soit près de 7 pour cent de leur main-d'œuvre totale. Tandis que les gouvernements s'efforcent de venir à bout du chômage, l'OCDE leur recommande donc de ne pas adopter une approche trop étroite et de se montrer également attentifs à d'autres objectifs économiques et sociaux.

Faire reculer le chômage n'est pas tout, il est également important d'augmenter la proportion de la population d'âge actif qui occupe effectivement un emploi. A l'heure actuelle, en moyenne, dans les pays de l'OCDE, 35 pour cent environ de la population d'âge actif n'ont pas d'emploi et ces personnes sont en majorité considérées dans les statistiques comme étant "inactives", bien qu'elles soient aptes au travail et souvent désireuses de travailler. Ce chiffre masque toutefois d'importantes disparités d'un pays à l'autre, le taux de non-emploi allant de moins de 30 pour cent en Australie, en Amérique du Nord, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, dans les pays nordiques (Finlande exceptée), au Royaume-Uni et en Suisse à plus de 40 pour cent en Belgique, dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, en Grèce, en Italie, au Mexique et en Turquie (graphique 1).

Les stratégies destinées à accroître l'emploi doivent aussi tenir compte d'autres objectifs sociaux. A cet égard, la réforme de la réglementation pour la protection de l'emploi est un aspect important. Si les mesures sont moins strictes dans ce domaine, il sera peut-être plus facile pour les employeurs d'embaucher, ce qui améliorera les chances d'accès à l'emploi de catégories comme les jeunes et les femmes qui ont du mal à prendre pied sur le marché du travail. Mais cela pourrait aussi nuire à la sécurité de l'emploi et parfois aussi favoriser indûment la création de formes d'emploi temporaire.

JT00167241

OCDE Relations avec les médias

Demandes générales : Tél. (33) 1 45 24 97 00 - Fax. (33) 1 45 24 80 03/94 37 · **Recherche & documentation** : Tél. (33) 1 45 24 80 88/80 89
www.oecd.org/media · **Adresse électronique** : news.contact@oecd.org

Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France Tél. (33) 1 45 24 82 00 - Fax. (33) 1 45 24 85 00
www.oecd.org

De même, réduire le montant ou la durée de versement des prestations sociales peut faire qu'il sera plus intéressant de travailler du point de vue financier, et le durcissement des conditions d'accès aux prestations peut aider à éviter que les personnes aptes à travailler ne se retirent du marché du travail. Mais les gouvernements doivent aussi faire en sorte, s'ils optent pour ces mesures, que les personnes difficiles à placer ne perdent pas tout droit aux prestations, au risque de basculer dans la pauvreté.

De façon générale, note le rapport de l'OCDE, une politique qui permet de concilier les objectifs d'emploi et les objectifs sociaux conjugue un certain degré de protection légale de l'emploi avec des services destinés à aider les nouveaux actifs à trouver du travail en les rendant plus attrayants pour les employeurs. C'est ce que vise à assurer la **logique des "obligations mutuelles"**, selon laquelle les bénéficiaires de prestations sociales se voient offrir divers services, tels que services de conseil, d'aide à la recherche d'un emploi et de retour à l'emploi, en échange de quoi ils sont tenus, pour continuer de percevoir des prestations, de rechercher activement un emploi ou d'améliorer leur employabilité. A cet égard, l'approche dite de "flexicurité" mise en œuvre au Danemark montre qu'une telle formule peut donner des résultats positifs malgré un coût élevé : il faut savoir en effet que dans ce pays, les dépenses au titre des programmes du marché du travail représentent l'équivalent de près de 5 pour cent du PIB.

L'édition 2004 des **Perspectives de l'emploi de l'OCDE** appelle l'attention sur d'autres mesures envisageables pour les gouvernements qui cherchent à créer des emplois plus nombreux et meilleurs, en particulier :

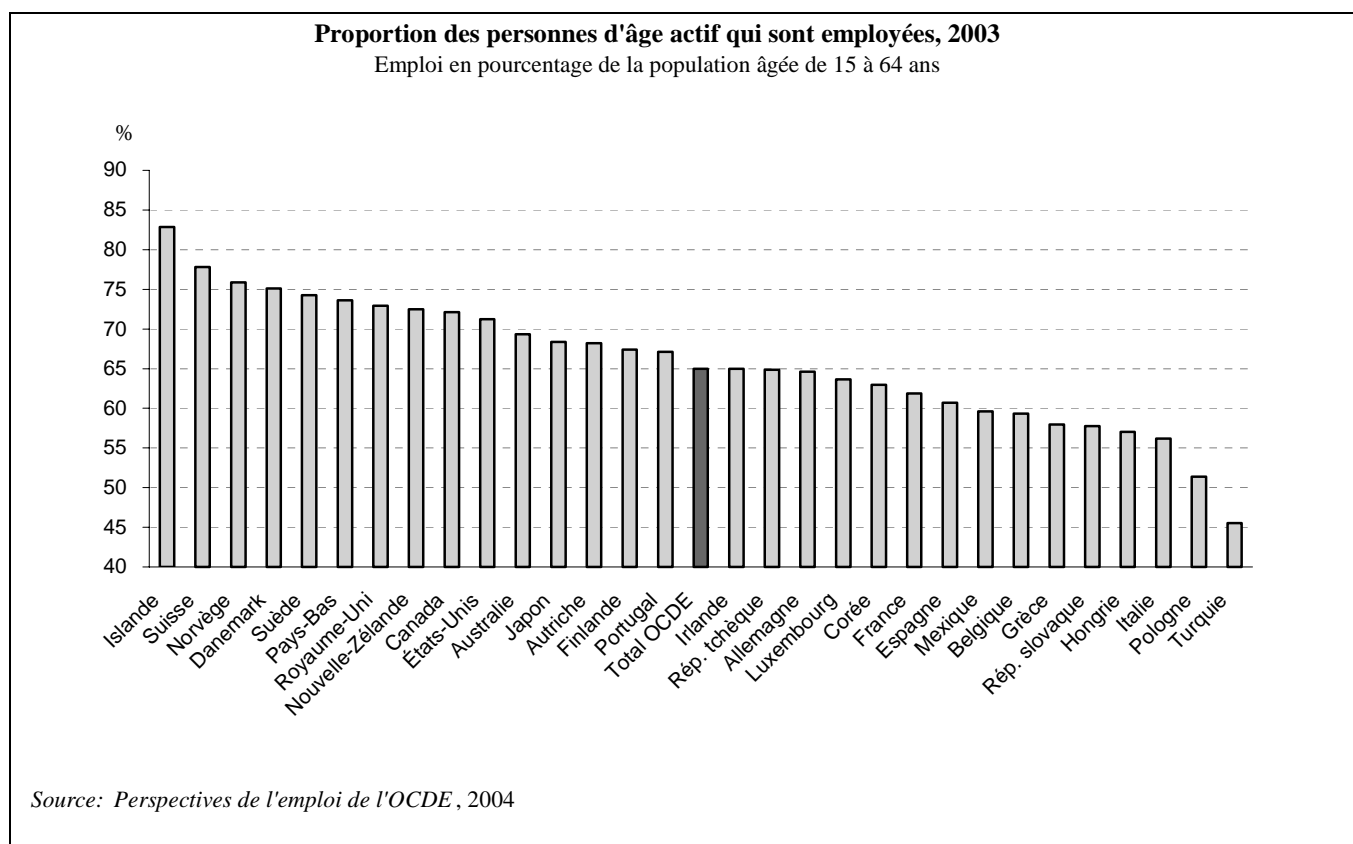
- **Une plus grande flexibilité du temps de travail** pour stimuler l'emploi. Le développement des possibilités de travail à temps partiel peut aider les parents de jeunes enfants à concilier activité professionnelle et responsabilités parentales, et aider certains travailleurs âgés à prolonger leur vie active, tandis qu'une plus grande flexibilité des horaires de travail peut aider les entreprises à absorber les fluctuations de l'activité. Cependant, certaines formes d'aménagement du temps de travail font qu'il est plus difficile encore pour les travailleurs, et non l'inverse, de mener de front vie professionnelle et vie familiale. Tous ceux qui travaillent le soir, la nuit ou le week-end, dont les horaires de travail ne sont pas prévisibles, ou qui ont des temps de travail particulièrement longs, signalent qu'il leur est nettement plus difficile, dans ces circonstances, de concilier travail et famille.
- **Des réglementations et une administration plus efficaces** pour lutter contre l'économie "informelle" et l'emploi non déclaré. Il faudrait rendre plus cohérents le système fiscal et le système de sécurité sociale, et simplifier en particulier les formalités administratives qui pèsent sur l'emploi formel. Il y aurait lieu, aussi, de mieux appliquer les réglementations existantes, en s'appuyant sur des services plus performants d'inspection du travail et de contrôle fiscal. Les systèmes de protection sociale et de promotion de l'emploi devraient atteindre ceux qui en ont vraiment besoin, même lorsqu'ils travaillent dans l'économie informelle, mais il faudrait aussi veiller à ce qu'ils soient conçus de manière à encourager l'intégration dans le secteur formel de l'économie.
- **Un soutien à la formation tout au long de la vie** pour aider les travailleurs à améliorer leurs qualifications. Au cours des deux dernières décennies, les écarts de rémunération liés au niveau de qualification ont eu tendance à se creuser, et il faudra même peut-être que ces inégalités s'accroissent encore davantage pour soutenir l'emploi de la main-d'œuvre peu qualifiée, ce qui pose le problème d'une possible relation inverse entre objectifs d'efficacité et objectifs d'équité. Or, les faits le montrent, les travailleurs qui reçoivent une formation leur permettant d'améliorer leurs qualifications ont plus de chances de conserver leur emploi que ceux qui n'en reçoivent pas.

L'OCDE a décidé récemment de procéder à une réévaluation de la Stratégie pour l'emploi que ses membres avaient adoptée il y a dix ans pour guider les réformes destinées à lutter contre un chômage élevé et persistant. Les principales conclusions de ce travail seront examinées par les Ministres des pays de l'OCDE dans deux ans. L'enjeu est d'élaborer un nouveau programme de réforme équilibré qui puisse aider les pays à s'adapter aux mutations structurelles tout en répondant aux objectifs d'emploi et aux objectifs sociaux.

L'édition 2004 des **Perspectives de l'emploi de l'OCDE** est disponible pour les journalistes sur le site web protégé (<http://www1.oecd.org/media/journalists/journalists.htm>) ou sur demande auprès de la Division des relations avec les médias (news.contact@oecd.org). Pour des informations complémentaires, les journalistes sont invités à contacter le chef de la Division d'analyse et de politique d'emploi, Raymond Torres (tel. 33 1 45 24 91 53 ou raymond.torres@oecd.org).

Des notes par pays concernant l'Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Mexique et le Royaume-Uni sont disponibles sur le site web suivant www.oecd.org/els/perspectivesemploi.

Graphique 1

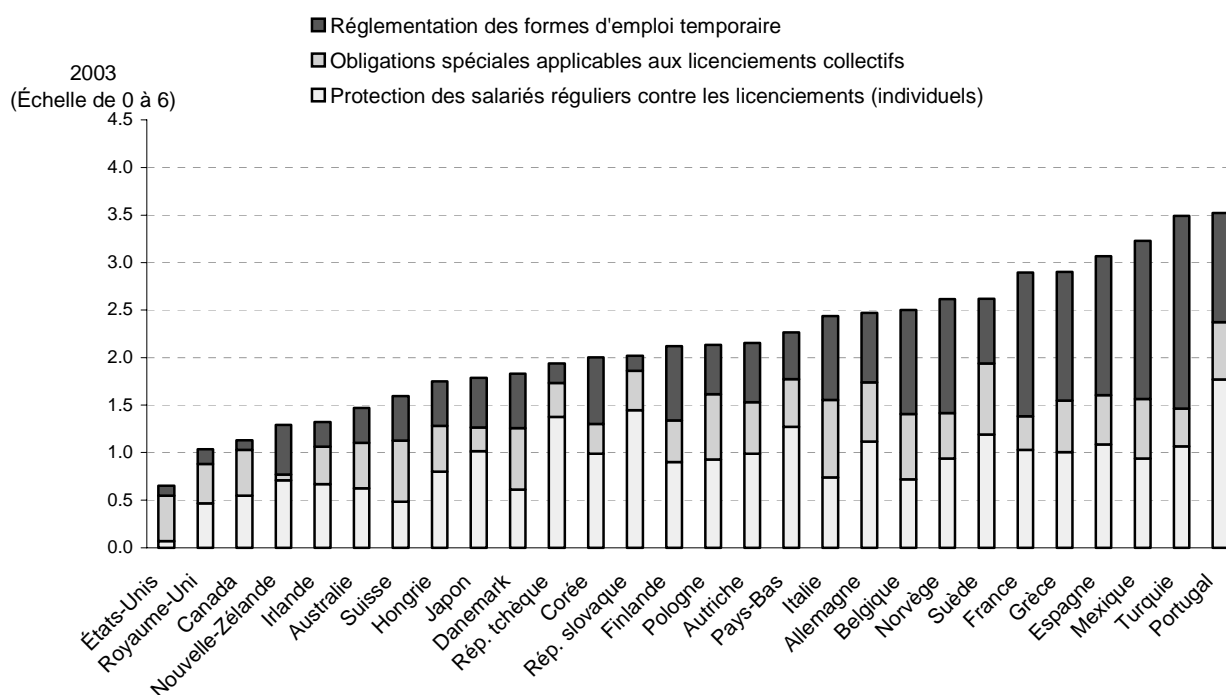


Quel est le degré de rigueur de la réglementation relative à la protection de l'emploi dans les pays de l'OCDE ?

- La rigueur de la réglementation relative à la protection de l'emploi varie beaucoup d'un pays à l'autre dans la zone OCDE, les pays d'Europe du Sud, le Mexique et la Turquie étant ceux où la protection est la plus stricte, tandis que les six pays anglophones se situent à l'autre extrémité.
- Cependant, on observe une convergence des niveaux de protection de l'emploi, essentiellement due à un assouplissement de la réglementation dans les pays où elle était particulièrement stricte à la fin des années 1980.
- Dans de nombreux cas, il est devenu plus facile pour les employeurs de recourir aux contrats temporaires, tandis que l'emploi permanent a conservé un niveau de protection assez élevé. Une évolution qui peut contribuer à la croissance de l'emploi temporaire et entraîner aussi, éventuellement, un clivage indésirable entre salariés permanents et salariés temporaires en termes de perspectives de carrière et de conditions d'emploi. Sans parler des retombées négatives qui pourraient en découler du point de vue des possibilités de formation des salariés et de la solidité des relations qu'ils nouent avec leur entreprise.

Quelle est la rigueur de la réglementation relative à la protection de l'emploi dans les pays de l'OCDE ?

Indice mesurant la rigueur de la législation sur la protection de l'emploi en 2003



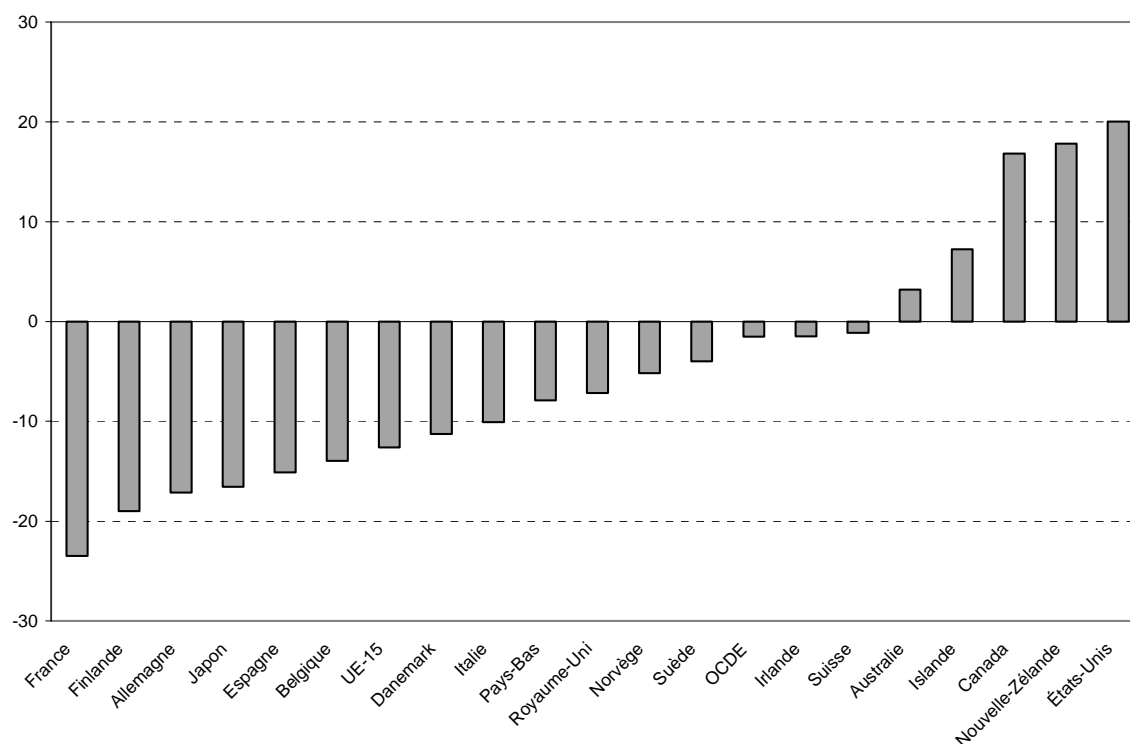
Source : Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2004.

Comment les pays se situent-ils les uns par rapport aux autres en matière de temps de travail ?

- En Finlande, en France, au Japon, en Allemagne et en Espagne, le nombre d'heures travaillées par habitant a considérablement baissé – de plus de 15% depuis 1970, alors qu'il a *augmenté* de plus de 15% au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis (graphique 3).
- Dans les pays où le nombre d'heures de travail par habitant a le plus augmenté, ce résultat est dû à la hausse des taux d'emploi qui a plus que compensé la progression du travail à temps partiel.
- Dans d'autres pays, comme la France et le Japon, la réduction de l'année de travail type (raccourcissement de la semaine de travail ou allongement des congés annuels) a pesé plus lourd que la hausse (si hausse il y a eu) du taux d'emploi. La baisse du nombre d'heures ouvrées par habitant est donc allée de pair avec une diminution du nombre moyen d'heures travaillées par salarié.
- Ces évolutions divergentes s'accompagnent de différences encore plus grandes dans le temps de travail selon les pays. A l'heure actuelle, le Français moyen adulte travaille seulement 600 heures par an, contre 1100 pour son homologue coréen. Le nombre d'heures travaillées par salarié varie aussi beaucoup d'un pays à l'autre, allant de 1340 aux Pays-Bas (où le travail à temps partiel est particulièrement développé) à 2410 heures en Corée.

Les tendances des heures travaillées par habitant ont divergé depuis 1970

Variation en pourcentage 1970-2002



Source : Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2004.